UZEIN
ENTRE TERRE ET CIEL

Quoi de neuf à Uzein ?

Votre Mairie est ouverte :
de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
de 13h30 à 18h les mardi et jeudi
Le maire reçoit sur rendez –vous :
Tél. 05 59 33 19 84
courriel: mairie.uzein@wanadoo.fr
Site internet : uzein.fr

JUILLET 2018

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2018

1. ALSH le Petit Prince : demande de subvention exceptionnelle, réalisation d'une fresque sur la Maison pour Tous :
M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un courrier du 17 Mai 2018 par lequel Mme la Directrice de l'ALSH le Petit Prince fait la présentation d'un projet de remplacement de la « fresque de l'école » de la Maison pour Tous. Dans le budget prévisionnel du projet, une aide financière de la commune (900 €) est sollicitée.

2. Subvention à l'association CANTAR PER CANTAR : M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de demande de subvention de l'Association CANTAR PER CANTAR pour financer l'organisation d'un marché fermier sur la commune d'UZEIN le Samedi 8 Septembre 2018. Après avoir présenté la demande de subvention et le budget prévisionnel de la manifestation, il propose d'attribuer à l'association CANTAR PER CANTAR le montant sollicité, soit 1500 €.

3. Adhésion à la Fondation du Patrimoine : L'Association Uzinoise Patrimoine et Histoire Locale est porteuse d'un projet de restauration d'un moulin de la commune. Dans l'optique d'un dépôt de dossier de demande de subventionnement par cette association auprès de la Fondation du Patrimoine, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la commune adhère à la dite fondation (coût de l'adhésion : 120 €/an pour les communes de moins de 2 000 habitants).

4. Partenariat avec la Société AXA : complémentaire Santé : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de sa rencontre avec la Société AXA, qui lui a proposé un partenariat relatif à la mise en place d'une opération commerciale « complémentaire santé » sur la commune d'UZEIN. Au vu de l'existence, depuis 2016, sur la commune d'Uzein de la convention de partenariat associative entre le CCAS d'UZEIN et l'association ACTIOM dans le cadre du dispositif « MA COMMUNE MA SANTÉ », et préférant ne pas s'engager dans un partenariat, et donc favoriser une compagnie d'assurance spécifique, le Conseil Municipal refuse l'établissement d'un partenariat avec la Société AXA pour la mise en place d'une opération « Complémentaire Santé » sur la commune d'UZEIN.

5. Demande de subvention au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques : travaux de voirie communale 2018 : M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux de maintien de la voirie communale, les priorités ayant été arrêtées par la Commission Voirie.
Il ajoute que le dossier de subvention a été établi, et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 33 826.00 € HT.
Il convient maintenant de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour cette opération.

6. Création d'emploi d'agent de maîtrise : Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Agent de maîtrise à compter du 1er Septembre 2018.

7. Modifications de temps de travail de 3 emplois occupés par des fonctionnaires:
Le 05 Février 2018, le Conseil Municipal de la Commune d'UZEIN et le Conseil d'École ont conjointement sollicité l'avis de M. l'Inspecteur d'Académie pour une demande de dérogation exprimée au titre de l'application du décret 2017-1108 du 27 Juin 2017. Par courrier du 14 Mai 2018, M. l'Inspecteur d'Académie a informé M. le Maire de la validation de cette dérogation, soulignant l'existence d'un consensus au niveau local en faveur d'un retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Cette validation entraîne des répercussions au niveau organisationnel des services communaux.
Ainsi, en raison des motifs suivants : retour à la semaine scolaire de 4 jours, suppression des TAP, passage en gestion automatisée des inscriptions au restaurant scolaire, 5 agents communaux (du service périscolaire et du service de restauration scolaire) vont connaître à compter du 1er Septembre 2018 des modifications dans leurs emplois du temps, et 3 d'entre eux verront leurs temps de travail diminuer (dans le cadre de la limite des 10 % de variation, car les variations sont de - 4,33 %, - 4 ,31 % et - 0,18%), soit les emplois : - Adjoint d'animation, - 4.33 % : temps hebdomadaire moyen de travail passant de 24 h à 22.96 h,
- Adjoint technique principal de 2ème classe, - 4.31 % : temps hebdomadaire moyen de travail passant de 35 h à 33.49 h,
- Adjoint d'animation, - 0.18 % : temps hebdomadaire moyen de travail passant de 33.35 h à 33.29 h.
Ce projet de réorganisation de services a été présenté au Comité Technique Intercommunal lors de sa réunion du 03 Juillet 2018.

8. Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation et recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités :
M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation (législation spécifique répondant aux critères d'un accroissement temporaire d'activités), ainsi que de l'autoriser à recruter un agent contractuel à ce poste, ce pour différents motifs :
- Un décret du 1er août 2016 fixe les taux d'encadrement dans les accueils périscolaires organisés dans le cadre d'un PEDT. Les effectifs actuels du service périscolaire ne permettent pas de respecter totalement ces taux ;
- L'arrêté du 09 février 2007 modifié fixant les titres et diplômes permettant d'exercer des fonctions d'animation et de direction dans un accueil périscolaire de plus de 80 mineurs sur plus de 80 jours impose que le directeur soit titulaire d'un diplôme professionnel (BPJEPS). Un agent titulaire de ce diplôme doit donc être recruté ;
- Un renfort en animation en Bibliothèque devient nécessaire (fréquentation de la Bibliothèque par certaines classes de l'école, par la crèche d'Uzein ainsi que par le RAPAM).

La durée de ce CDD serait l'année scolaire 2018-2019, soit du 31 Août 2018 (pré-rentrée) au 05 Juillet 2019 inclus. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 23.34 heures en période scolaire.
Cet emploi appartiendrait à la catégorie hiérarchique C.
L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.
L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 351.

9. Plan de formation mutualisé sur le territoire Béarn des Gaves : M. le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.
Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Béarn des Gaves du Département des Pyrénées-Atlantiques.
A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.
Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

10. Financement des travaux de rénovation de la Salle des Associations : mise en place du prêt :
Dans le cadre de la mise en place du financement des travaux de rénovation de la Salle des Associations, il convient de retenir un organisme prêteur. M. le Maire fait au Conseil Municipal la présentation des propositions de 3 banques (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel).
Après examen des propositions, l'offre du Crédit Mutuel a été retenue, avec les caractéristiques suivantes :
- Montant du prêt : 100 000 € - Durée : 10 ans - Taux : 1.03 % - Périodicité annuelle
- Montant des échéances constantes en capital et intérêts: 10 575.21 €
- Total des frais pour la durée du prêt : 5 752.06 € Cet emprunt est assorti d'une commission - frais : 100 €.

Tous les votes ont été adoptés à l'unanimité ou la majorité, sauf le point 4, proposition non adoptée.

Informations diverses

1. ZOOM sur la Bibliothèque municipale : Cathy DARRACQ, élue et responsable de la bibliothèque et de son bon fonctionnement, nous dresse un bilan.

« Voilà bientôt 3 ans que la bibliothèque d'Uzein a ouvert ses portes, avec un fonds de 2500 ouvrages prêtés par la Bibliothèque Départementale de Pau. Presque tous les domaines sont disponibles tels que romans, romans policiers, BD, mangas, documentaires sur l'histoire, la géographie, les sciences, la nature, les animaux, vie pratique et loisirs, cuisine, etc..... Nous avons également un grand choix de livres à gros caractères, d'albums pour enfants, de contes.
La bibliothèque est ouverte au public environ 5h par semaine et compte aujourd'hui quelques 170 adhérents dont une centaine très assidue.

Nous travaillons également avec les collectivités locales telles que la crèche, l'école maternelle, le relais des assistants maternelles, quelques classes de l'école primaire, centre de loisirs et l'association du club de l'Âge d'or.

La crèche : visite de 4 ou 6 enfants toutes les semaines. Chaque enfant choisit ses livres et nous lisons avec les encadrants les ouvrages. C'est un moment très agréable qui nous donne l'occasion d'échanger avec les enfants à partir du livre. La durée de la visite est d'environ 1 heure. C'est aussi l'occasion pour les responsables de découvrir et d'emprunter des ouvrages que les enfants ont appréciés.
L'école maternelle : visite toutes les semaines d'une trentaine d'élèves répartis en deux groupes. Une semaine sur deux, c'est une lecture d'un livre choisi par moi même sur une durée d'environ 20 minutes pour chaque groupe. Ce travail est fait par anticipation et demande environ entre 2 et 3 heures de préparation (lecture et choix du ou des livres). L'autre semaine, ce sont les enfants qui consultent sur place tous les ouvrages à leur disposition. Ils ont la possibilité d'emprunter un livre sous la responsabilité de l'enseignant. Le livre pourra être ramené à la maison et restitué au bout de quinze jours à la bibliothèque.
L'école primaire : Les élèves qui le souhaitent peuvent venir à la bibliothèque pendant une récréation de l'après midi. Ils consultent sur place et peuvent emprunter un ouvrage sous la responsabilité de l'enseignant.
Celui ci fait également en cours d'année une demande d'ouvrages sur un ou plusieurs thèmes qui seront abordés en classe au cours de l'année scolaire. Ces ouvrages sont empruntés par l'enseignant.
Le relais des assistantes maternelles : Une fois par trimestre, une animation est faite autour d'un thème choisi lors d'une réunion préparatoire avec la Directrice du Ram de Poey de Lescar. Une date est arrêtée où environ 20 enfants et une douzaine d'assistantes maternelles viennent à la bibliothèque assister à cette animation. Cela se fait en 2 groupes de 5 ou 6 assistantes et une dizaine d'enfants. Lecture, comptines, jeux autour du thème choisi. Chaque groupe reste environ 1h30.

Le centre de loisirs : Les enfants qui le souhaitent peuvent venir à la bibliothèque lorsque les activités proposées ne leur conviennent pas et que le temps ne permet pas de sorties à l'extérieur.
Le Club de l'Âge d'or : En lien avec un membre, le club de l'Âge d'or fréquente sur leur propre créneau la bibliothèque pour l'emprunt de livres.

La bibliothèque départementale propose des formations gratuites tout au long de l'année que ce soit pour la gestion d'une petite bibliothèque, l'animation à partir du livre, l'actualité des rentrées littéraires ou documentaires pour la jeunesse, le jeu en bibliothèque et met à notre disposition des outils d'animation. Passage du bibliobus 2 fois par an pour l'échange d'environ 500 documents ou livres. Une journée est nécessaire à plusieurs personnes pour la sortie des livres et l'enregistrement des retours BDP.

La commune alloue un budget pour l'achat d'ouvrages. 3 ou 4 fois par an, achat dans une librairie d'ouvrages récents choisis par nous mêmes en fonction de l'actualité ou des demandes faites par les adhérents. Ces ouvrages doivent être répertoriés sur le logiciel, couverts et rangés. Plusieurs heures et journées sont nécessaires à ce travail.

Actuellement, 3 à 4 bénévoles assurent le travail d'animation, d'achat, d'accueil de public, d'échanges avec la BDP, de suivi des prêts, de couvertures et de cotation des ouvrages plus l'enregistrement sur le logiciel. Un grand merci à toutes ces personnes qui donnent de leur temps pour assurer à tous les adhérents déjà inscrits ainsi qu'à tous les nouveaux un service de qualité. »

Si vous êtes intéressés pour faire partie du groupe de bénévoles et consacrer ainsi un peu de votre temps au bon fonctionnement de ce lieu de culture, prière de vous adresser à la mairie.

2. Atelier Jeunes : La commune envisage de mettre en place un projet d'atelier « jeunes » (thème : plantations et embellissement du centre du village et du cimetière) durant la période des vacances d'automne pour un groupe de jeunes du village (14/16 ans). Ce projet, doit faire l'objet d'un avis de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Les jeunes intéressés doivent s'inscrire au secrétariat de mairie ou sur le mail de la commune.

3. Conseil Municipal des JEUNES : Les élus de la commission scolaires-périscolaires-enfance-jeunesse a décidé de relancer le conseil municipal des jeunes (CMJ) d'Uzein. Les jeunes de 12 ans à 15 ans sont invités à se faire connaître par SMS auprès de Marijo PECCOL (06 81 87 59 94) ou Eric CASTET (06 71 12 73 52) ou en mairie, en vue d'une réunion d'informations, qui n'engagera en rien le jeune. L'idée générale est d'assurer une certaine continuité avec le CME, de permettre à des jeunes de donner leur avis sur les actions du conseil municipal adultes, de participer à des projets d'éducation à la citoyenneté ...

4. Rentrée et saison associative : Sur notre site internet dans « vie associative » puis « Associations du village », vous trouverez les coordonnées des responsables de la vingtaine d'associations ou sections du village pour connaître les créneaux, les conditions, les tarifs ...

5. Fermeture Mairie : Pour cause de congés estivales, la mairie sera exceptionnellement fermée le lundi 13 et le mardi 14 août 2018.

6. Colonne à verre Rue du Junca : Pour des raisons de sécurité, d'esthétique et d'insertion paysagère, en concertation avec le service déchets de la communauté d'agglomération, la colonne à verre située rue du Junca a été déplacée sur cette même rue d'une centaine de mètres.

7. Frelons asiatiques : L'extermination des nids de frelons asiatiques est contractualisée entre la commune et une société privée. Il est important d'avertir le secrétariat de mairie si vous en observez un et éviter ainsi d'utiliser une méthode qui permettra aux frelons de migrer ailleurs sans être tués.

8. Moustique Tigre : Notre département est toujours en alerte rouge pour le moustique tigre. Chez vous ou ailleurs (cimetière ...), ne conservez aucune eau stagnante, en coupelle ou flaque, qui constitue un habitat propice au développement de la larve de tout moustique.

Retrouvez ce bulletin municipal en version numérique sur le site dès le premier mercredi du mois et d'autres articles illustrés sur le site ***uzein.fr.***

Informations des associations

1 Foyer Rural d'Uzein (F.R.U) : Mise en place d'une nouvelle section ! : Le Foyer Rural d'Uzein propose la mise en place d'une nouvelle section à compter de la rentrée : LE BABY SPORT !

En effet, Thomas Lalanne, diplomé d'état, intervenant sport lors des TAP ces dernières années, nous propose ses services pour occuper les petits de 3 à 6 ans en leur proposant du Baby sport (exemple d'activité : Baby Handball, Baby Basket, Baby Gym, Baby Judo, Mini tennis, Mini Athlétisme, Mini Foot, Mini Rugby ...)
Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître auprès du bureau du FRU.

2 Foyer Rural d'Uzein Section Gym Douce : Les personnes désirant pratiquer ou renouveler l'adhésion à la gym douce d'Uzein, peuvent contacter ARMAND JOANCHICOY, pour avoir de plus amples renseignements, au 0619089370. La saison s'étalerait 15 septembre au 30 juin2019 Une vingtaine de personnes serait très intéressant pour l'ambiance et surtout le prix Merci de prendre note et bonnes vacances

3 Comité des fêtes : Vous nous attendez ! On arrive !

Comme promis, le comité passera dans le village entre le lundi 20 et le jeudi 23 août. Nous vous rappelons le principe de ce barricot : nous nous posterons à des points de rendez-vous fixés ci-dessous et nous vous inviterons à nous rejoindre. Nous fournirons les boissons et pour manger ce sera style auberge espagnole (chacun fournit de quoi grignoter). Vous pourrez également participer à la tombola. Alors n'hésitez pas à sortir de chez vous quand vous nous entendez ! Vous ne serez pas déçus ! Et évidemment, si vous avez des questions, vous pouvez appeler Marine au 06.78.27.52.50.
Voici le planning :

Date et heure	Quartier concerné	Lieu de rdv
Lundi 20 août 18h	**Zone 2 :** Chemin de Mative (du centre à la colonne à verre) Chemin Mounicolou	En face de la colonne à verre
Lundi 20 août 20h	**Zone 7 :** Chemin de Mative (de la colonne à verre à la route de Momas) Chemin Mouneu Cami Chrestia	A l'entrée de l'allée des Edelweiss
Mardi 21 août 18h	**Zone 1 :** Rue du Junca ; Route de Momas (du centre jusqu'à Cami Chrestia) ; Chemin de Caubios Chemin Morlané ; Allée de l'Espitau ; Chemin du Menusé	Au petit bois à la patte d'oie en allant vers Caubios
Mardi 21 août 20h	**Zone 8 :** Route de Momas (du Cami Chrestia à la fin de la route de Momas) Cami de las Arrelhas	A l'entrée de la station d'épuration
Mercredi 22 août 18h	**Zone 4 :** Cami Mourlané Via de las Guardas	A l'entrée de l'impasse au bout du Cami Mourlané
Mercredi 22 août 20h	**Zone 5 :** Cami Deus Hialles Chemin de la Hiallère Chemin de Naberalot	A l'abri des arbres au bout du chemin de la Hiallère
Jeudi 23 août 18h	**Zone 3 :** Rue Jacques Lareille Allée Coustille Allée Los Noaus Rue Calonge ; Allée Calonge	A l'entrée de l'allée Los Noaus
Jeudi 23 août 20h	**Zone 6 :** Rue du Stade ; Rue Castaing ; Allée du Bruscos ; Rue de la Barthète ; Allée Baraillot ; Route de l'aéroport Route du lac ; Place du Lanot ; Chemin Saint-Germain ; Allée de la Houn ; Allée des Tilleuls	Bois du Lanot

A très vite ! Lo comitat

Le plan des 8 zones est disponible dans la version numérique du bulletin municipal sur le site de la commune. En annexe de ce bulletin municipal, vous trouverez le programme de ces fêtes 2018.

4 Centre de Loisirs « Le Petit Prince » : Le mois de juillet se termine et l'accueil ferme ses portes du 6 au 17 août. Il reste encore quelques places du 20 au 31 août. Réservez vite !

Nous vous invitons aussi à penser à la rentrée scolaire et à votre organisation sur le nouveau rythme scolaire de 4 jours.

L'association Le Petit Prince ouvre l'accueil de loisirs les mercredis de 7h30 à 18h30.
Le nombre de place est limité !
Pour pouvoir inscrire votre enfant au centre de loisirs, vous devez impérativement :
Constituer ou mettre à jour un dossier, si vous êtes déjà adhérent.
Le dossier est déposer à l'ALSH Le Petit Prince avant l'accueil de votre enfant.
Les pièces sont à retirer au centre pendant les jours d'ouverture :
- Fiche d'identification
-Fiche sanitaire + Certificat médical attestant du respect de l'obligation vaccinale
-Attestation d'assurance valide : activités extra-scolaires + responsabilité civile
-Attestation de prise en charge financière (si tel est le cas).

Aussi, l'association recherche un animateur BPJEPS pour l'accueil d'enfants de 3 à 12 ans à Uzein les mercredis et vacances scolaires, CDD 12 mois, 23 heures/sem , permis B souhaité. Merci de partager cette offre.
Pour toute question supplémentaire, contactez nous au 05 59 33 54 32 ou par mail clsh.uzein@orange.fr

5 Groupe Cantar per Cantar : L'association "Cantar per Cantar" organise son 2ème marché fermier, celui-ci aura lieu le samedi 8 septembre prochain à partir de 19h à la salle polyvalente du village.
Une douzaine de producteurs viendront proposer leurs produits & une animation musicale sera offerte au public.
N'hésitez pas à venir nombreux partager ce moment festif avec nous.

Cantar per Cantar

6 Los GRAVASSERS :

La date est désormais connue ! .

Le groupe NADAU se produira le samedi 16 novembre 2019 à 18h30 dans la salle polyvalente d'UZEIN.

Los Gravassers

7. Association Arts Muses et Vous : Devant le succès rencontré par cette association « Théâtre » auprès des enfants et jeunes d'Uzein, et suite à l'abandon des TAP où elle intervenait, la commune a décidé de lui ouvrir les portes de la maison pour tous à partir de la rentrée de septembre 2018. Son responsable, Michel PUCHEU a communiqué auprès des familles en donnant de plus amples informations en fin d'année scolaire 2017-2018.

8. Ecole de musique Intercommunale Croches Pattes : En annexe, vous trouverez les infos de cette association pour l'année scolaire 2018-2019.